

Entretien du verger et de ses abords

Paul Émile Yelle et Gérald Chouinard

Renouvellement continu des pommiers

Des pommiers bien entretenus et adaptés au climat peuvent demeurer productifs durant des décennies. Toutefois, le renouvellement des parcelles de verger va s'imposer pour d'autres raisons que leur âge.



Les variétés plantées depuis un certain temps peuvent devenir obsolètes et perdre la faveur des consommateurs. D'autres, très populaires et faciles à produire, peuvent présenter un excès de production. Une offre excessive d'un produit sur le marché entraîne à long terme une situation de bas prix récurrents. Souvent, ce sont les systèmes de production qui deviendront périmés. Par exemple, il sera de plus en plus difficile de répondre aux critères de couleur et de calibre avec des arbres trop vigoureux et mal adaptés à une disponibilité réduite de main-d'œuvre. Enfin, plus les années s'accumulent, plus les arbres auront enduré différents sévices hivernaux et attaques de maladies et autres ravageurs, réduisant ainsi leur productivité et accentuant leur mortalité.

Afin de ne pas se retrouver avec un trop grand nombre de parcelles en voie de désuétude, il faut prévoir un renouvellement régulier de celles-ci. Il est recommandé de viser un taux annuel moyen de 4 %. Idéalement, de 4 à 12 % des plantations doivent être renouvelées sur un cycle de un à trois ans. Les pomiculteurs qui demeurent à jour dans leurs plantations sont souvent ceux qui réussissent mieux dans un contexte difficile. Quelques références à ce sujet se retrouvent dans le chapitre « La planification de la plantation » du guide *L'implantation d'un verger de pommiers*.

Éradication des foyers potentiels de contamination phytosanitaire

Lors de l'implantation d'un nouveau site ou du renouvellement d'une parcelle, ou même pour des sites déjà en place, il est fortement recommandé d'éliminer les arbres et arbustes favorisant la présence de ravageurs. Il s'agit d'une mesure élémentaire de contrôle de plusieurs espèces d'insectes et de maladies. Par exemple, plusieurs espèces peuvent être atteintes par la brûlure bactérienne et, en l'absence de soins ou de traitements, celles-ci contribuent à la propagation de cette redoutable maladie.

Il faut donc s'assurer de l'absence ou de l'élimination (avec les autorisations appropriées) des espèces susceptibles. Il est préférable de limiter la présence de pommiers, pruniers, cerisiers, aubépines, sorbiers, amélanchiers ou des pometiers non traités, idéalement sur une distance de 60 à 100 m autour du verger (ou tout au moins de 40 à 60 m dans une première approche avec votre voisin s'il y a lieu!) Des précisions additionnelles à ce sujet se retrouvent dans les fiches [65](#), [101](#) et [106](#).

Cette fiche est une mise à jour de la fiche originale du *Guide de référence en production fruitière intégrée à l'intention des producteurs de pommes du Québec 2015*. © Institut de recherche et de développement en agroenvironnement. Reproduction interdite sans autorisation.

